



L'an deux mil vingt et un, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 14	Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2021
---	--

Présents : CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, THIZY Huguette et VILLEMAGNE Laurent.

Absent : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie,

Pouvoir : DECHAUMET Elodie à PROUVOST Nicolas

Secrétaire : GRANGE Guillaume

Le compte-rendu du Conseil Municipal du dix septembre 2021 est validé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une minute de silence a été effectuée dans la cour de l'école ce jour en l'honneur de Samuel Paty, décédé il y a un an.

Urbanisme :

- PA accordé à AMT PROMOTION, pour un terrain situé rue Fontanésium (6 lots),
- DP accordée à Mme TOINON Estelle, domiciliée lieu-dit du Pilon, pour des travaux d'isolation thermique et un ravalement de façades,
- DP accordée à M. BOUCHUT Hervé, domicilié 9 impasse Roche Neyron, pour la rénovation d'une dalle et l'agrandissement d'une terrasse,
- DP accordée à M. DIMIER Gérard, domicilié lieu-dit « Le Rivolier », pour la mise en place d'une clôture en piquets bois et la pose d'un portail en fer,
- Dépôt d'un PC par LINEAR HOLDING, pour l'extension et l'aménagement du Château en hôtel, en cours d'instruction,
- DP accordée à M. Yves BRUYAS, domicilié à la Fontvieille, pour un ravalement de façades,

- DP accordée à M. GIRE Julien, domicilié 11 impasse Roche Neyron, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- DP accordée à M. PETIT Yves, domicilié 3 place du Plâtre, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- DP accordée à M. ESCOT Yvan, domicilié au lieu-dit « Le Rivolier », pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- DP accordée à M. THOLLET Florent, domicilié 5 impasse des Egaux, pour la création d'un sas d'entrée,
- Dépôt d'un PC par M. KIEFFER Sébastien, sur un terrain situé 12 impasse des Egaux, pour la construction d'une maison individuelle, en cours d'instruction.

Rencontres entre le 11 septembre 2021 et le 15 octobre 2021

- 3 réunions de chantier pour le bassin du Rio. Malgré les quelques semaines de retard dues à la pluviométrie, l'entreprise a presque récupéré son retard. Les conditions climatiques ont été par la suite plutôt bonnes. Fin de semaine prochaine, il ne restera plus que les clôtures à installer et l'ensemencement des talus et du fond de bassin.
- La commune de Saint-Héand pour la préparation de l'inauguration des sentiers « découvertes de la forêt »
- 2 réunions de chantier pour le bâtiment du Rio, début du terrassement prévu le 18 octobre. La mise hors d'eau et hors d'air est prévue en décembre. Réunion de chantier tous les mardis à 11h.
- Entretien d'embauche avec Philippe Michon pour le remplacement de Michel Grataloup. Philippe Michon a été recruté et a pris son poste lundi 4 octobre
- Aqualter et SEM pour le renouvellement du réseau d'eau potable des Egaux à Laurisse, travaux prévus pour 2023/2025. La première tranche de travaux se ferait en 2023, des Egaux à La Grand'Grange. La seconde tranche suivra.
- Bureau de SEM en visioconférence
- Réunion des associations pour la foire 2021. La foire est annulée. Une rencontre est prévue en janvier pour préparer celle de 2022
- Enedis pour la mise hors tension du bâtiment du Rio
- 2 réunions pour le choix du programmiste pour le bâtiment école/voirie. Le cabinet Amome a été retenu. Rendu du programme fin 2021. Première réunion le 27 octobre à 17h30. Un groupe d'élus devra être constitué pour suivre l'avancement du travail du programmiste.
- Rencontre Blandine Thizy pour les locations de la Maison du Plâtre (ménages et astreintes)
- Inauguration des sentiers « découvertes de la forêt ». L'inauguration s'est très bien passée. Le lieu était inédit pour une inauguration.

- Plusieurs RDV avec les artisans pour les travaux du cimetière. Les travaux sont terminés depuis le 15 octobre 2021. Il ne reste plus que le seuil de porte en goudron qui sera réalisé par l'entreprise TPJ. Cela sera fait pour la Toussaint.
- Plusieurs RDV avec le prestataire d'entretien des chaudières (Béalem) pour les chaufferies bois. Le montant d'entretien des deux chaudières est assez important, il convient de recadrer le contrat. Le SIEL a été consulté sur ce sujet.
- Premier conseil municipal des enfants. Monsieur le Maire et Huguette THIZY ont officialisés cette première séance. Les projets de mandats ont été présentés et priorisés en fonction des différentes campagnes électorales des enfants. Trois projets ressortent : le nettoyage des déchets dans le village, la fabrication de nichoirs à oiseaux, l'installation d'une fontaine à circuit fermé sur la place de la mairie.
- Salon TEEP, éclairage publique
- Commission déchets de SEM. Visite du centre d'enfouissement à Roche la Molière.
- Commission mobilité de SEM. Présentation de l'enquête de recensement des besoins en termes de déplacements dans la métropole, la réforme tarifaire (10 trajets pour 10 €)
- Don du sang
- La société Osmie (fleurissement), plutôt planter des vivaces que des annuelles. Un essai est prévu à la croix des pères.
- Réunion publique sur le projet du château. La teneur des débats était sereine. Les habitants étaient heureux de découvrir le projet. Les porteurs de projets ont été satisfaits de cette présentation. Huguette THIZY souligne que c'est la première fois qu'il y a autant de monde à une réunion publique
- Commission voirie de SEM. 3 000 km de voirie métropolitaine ont été recensés. Plusieurs élus ont fait remonter que le montant des devis de travaux étaient trop élevés.
- Plusieurs réunions de la commission info (feuille info, bulletin, site internet). Un flash info a été réalisé pour informer sur la réunion publique concernant le château. Le nouveau site internet est lancé. Jean-François GUYOT invite les membres des commissions municipales à faire remonter les informations pour qu'elles soient inscrites sur le site. Huguette THIZY remercie Jean-François GUYOT pour son travail sur le thème de l'eau. Le travail sur le bulletin municipal a démarré. Les grands sujets ont été validés. Il s'agit de sujets qui ont marqué l'année (inauguration des sentiers, lancement du Conseil Municipal d'Enfants...) Les élus sont invités à donner des éléments sur ces sujets. La commission info se chargera de la rédaction des articles.
- Conseil métropolitain en visioconférence
- 2 réunions adjoints et CMD
- Commission eau assainissement de SEM. Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et l'assainissement
- Groupe de travail « éclairage public » pour le SIEL
- Réunion bilan de l'action de l'année de Jean-Claude Tissot sénateur,

- CA de la MJC. Présentation du bilan d'activités. Le nombre d'adhérents est très légèrement en baisse. Le Koz Kafé a redémarré.
- Salon national THD (Très Haut Débit) fibre à Saint-Etienne
- Commission cohésion sociale de SEM.
- Rencontre de M. Chomienne (architecte paysagiste) et le SIEL pour le projet d'éclairage public du centre bourg
- Inauguration de la mairie de Sorbiers
- Inauguration du réseau de chaleur, chaufferie bois, zone artisanale de Saint-Héand
- Le SIEL, le SAGE (Service d'Assistance à la gestion des Energies), pour le bilan annuel et la subvention « Révolution » (éclairage et huisseries de la mairie/école)
- AG cinéma des monts du Lyonnais. Le bilan financier est à l'équilibre.
- SEM et Aqualter pour le rendu semestriel de la DSP eau potable (Fontanès/Saint-Héand)
- Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement de SEM
- Plusieurs échanges avec les fournisseurs des panneaux dans le cadre du plan d'adressage. Choix du prestataire et pose avant la fin de l'année.
- Habitat et Métropole et Loire Habitat, offices HLM pour des projets de logements.
- Le pôle de proximité de SEM, réunion trimestrielle, prévision des travaux voirie, eau potable, assainissement...
- Visite des bâtiments de l'école par les DDEN)
- Conseil d'école. 52 élèves recensés cette année par l'Education Nationale.
- CA du RAMPE. Les activités et formation des assistantes maternelles redémarrent. Le RAMPE devient le RPE : Relais Petit Enfance.
- Syndicat d'entente rurale à Saint-Christo-en-Jarez
- AG de l'association Familles Rurales Jarez en Lyonnais qui s'occupe du portage des repas. L'association souhaiterait acquérir un véhicule électrique pour 40 000€. Entre 22 000 et 26 000€ de subventions devraient être perçues. Une participation des communes à cet achat sera demandée.

Ordre du jour :

1- Autorisation du droit des sols - signature d'une convention et d'un avenant à la convention initiale

Monsieur le Maire rappelle que la commune de FONTANES adhère depuis 2015 à la plateforme « Autorisation du droit des sols » par convention avec Saint-Etienne Métropole pour une durée de six ans.

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'Etat s'est désengagé de l'instruction du volet accessibilité des dossiers d'Autorisation de Travaux (AT) pour les Etablissements Recevant du Public (ERP). Face à cette situation, la Métropole a décidé d'apporter son soutien aux communes en intégrant,

dans les missions de la plateforme, l'instruction du volet accessibilité des Autorisations de Travaux lié à un permis de construire pour les communes adhérentes.

Au regard de cette évolution récente des missions, du contexte de profonde mutation de la plateforme pressentie du fait de l'application de la loi ELAN qui impose la capacité de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2022 dans les communes de plus de 3 500 habitants et la saisie, dans les communes inférieures à ce seuil de population, il a été décidé la signature d'une nouvelle convention avec la commune de FONTANES.

Cette convention définit les modalités de l'offre de service, précise son champ d'application, la répartition des tâches entre la commune et Saint Etienne Métropole, ainsi que les modalités financières de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention Plateforme « Autorisation du droit des sols » avec Saint-Etienne Métropole
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier
- Dit que la dépense sera prévue au budget.

Délibération n° 2021-047 : pas d'opposition ni abstention.

2- Signature d'une convention de servitude pour ouvrages de distribution de l'Électricité avec le SIEL - Dissimulation rue Fontanésium

Monsieur le Maire explique que des travaux de dissimulation de lignes électriques doivent avoir lieu rue Fontanésium (zone OAP « entrée nord »). Ces travaux seront dirigés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL), maître de l'ouvrage de distribution d'électricité.

Cet ouvrage emprunterait ainsi des parcelles propriétés de la Commune, et cadastrées section A numéros 1048, 1049, 1051 et 1136.

Ces travaux impliqueraient :

- d'établir à demeure, des canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 121 mètres ;
- d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, arbres, branches susceptibles de gêner les opérations.

Aussi, le SIEL et Electricité de France pourraient faire pénétrer sur les parcelles sus désignées, leurs agents ou leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de procéder à la construction, surveillance, entretien, réparation remplacement, rénovation des ouvrages établis.

Pour ce faire, le SIEL sollicite, à titre de servitudes, l'autorisation d'occuper lesdites parcelles cadastrées section A numéros 1048, 1049, 1051 et 1136, rue Fontanésium, ainsi que les droits d'accès et de passage y afférent. Une convention déterminant les droits et obligations de chacun entérinera ces servitudes, lesquelles seraient consenties sans versement d'indemnité.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le SIEL à réaliser les travaux nécessaires à l'installation de la ligne électrique susmentionnée ;
- d'approuver la convention de servitudes ;
- d'autoriser le maire à la signer.

Délibération n° 2021-048 : pas d'opposition ni abstention.

3- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité technique intercommunal en date du 29 septembre 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, en raison du départ prochain à la retraite d'un agent technique principal de 1^{ère} classe,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent, à temps complet à raison de 35 heures 00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : technique

- *Cadre d'emploi : adjoint technique*
 - *Grade : adjoint technique territorial :*
 - ancien effectif : zéro
 - nouvel effectif : un à compter du 1^{er} novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget.

Délibération n° 2021-049 : pas d'opposition ni abstention.

4- Modification du marché de travaux « Agrandissement du bâtiment de la zone de loisirs du Rio » - Lots 1, 2 et 5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2, L2122-21 4° et 6°,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots 1, 2 et 5 en application de la délibération du conseil municipal n° 2021-036 du 09/07/2021 relatives aux choix des entreprises retenues pour réaliser les travaux d'agrandissement du bâtiment de la zone de loisirs du Rio

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires qui ne figuraient pas dans le marché initial sont devenus nécessaires. Ces travaux concernent les lots 1, 2 et 5.

Il propose donc au conseil municipal de conclure les avenants suivants :

- 1- Lot n°1 Terrassement - VRD : avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 2 250.00 € H.T. qui a pour objet des travaux de désamiantage qui ont été ajoutés suite au résultat du diagnostic amiante.

Attributaire : SARL TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ

Adresse : 66 route au Crêt de l'œillet 42152 L'HORME

Marché initial - montant : 13 490.00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 2 250.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 15 740.00 € H.T

- 2- Lot n°2 GROS-OEUVRE : avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 4 676.00 € H.T. qui a pour objet des travaux de réalisation de pieux en gros béton devenus nécessaires suite à l'analyse des sols.

Attributaire : SARL PITAVAL

Adresse : 54 rue de l'Onzon - Le Grand Quartier - 42290 SORBIERS

Marché initial - montant : 41 961.57 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 4 676.00 € H.T.

Nouveau montant du marché : 46 637.57 € H.T

- 3- Lot n°5 ELECTICITE : avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 438.00 € H.T. qui a pour objet des travaux de branchements électriques supplémentaires devenus nécessaires suite à l'avis d'ENEDIS demandant l'éloignement des logettes de raccordement.

Attributaire : SARL MOULARD ET FILS

Adresse : 1 rue des Ecoles 42290 SORBIERS

Marché initial - montant : 2 100.00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 438.00 € H.T.

Nouveau montant du marché 2 538.00 € H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure les avenants ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2021-050 : pas d'opposition ni abstention.

5- Présentation du projet de construction de la nouvelle piscine du val d'Onzon

Aujourd'hui 6 communes sont présentes pour mener le projet de la construction de la nouvelle piscine.

Le scénario retenu est le scénario 2 qui comprend :

- 1 bassin sportif de 25 m avec 6 couloirs
- 1 bassin d'apprentissage et ludique de 120 m²
- 1 espace petite enfance de 40 m² avec pataugeoire
- Des petits gradins
- 1 plage minérale de 200 m² et 1 plage engazonnée de 550 m²
- 4 vestiaires collectifs, 30 cabines individuelles, 400 casiers, 12 sanitaires et 25 douches

La commune de Sorbiers maintient le niveau spécifique de sa participation pour la réalisation du projet à savoir :

- Acquisition et aménagement de la voie d'accès au site (95 000 € pour le foncier, 80 000 € HT pour la voirie)
- Cession au syndicat à l'euro symbolique du terrain d'emprise du bâtiment et de ses annexes à l'exception de la voie d'accès au site et des parkings publics (valeur 130 000 €)
- Prise en charge des travaux de construction du parking public, pour les voitures, deux roues et dépose bus (267 000 € HT sur le scénario 2)

- Versement d'une participation exceptionnelle de 30 000 € par an pendant les dix premières années à partir du début de la construction du nouvel équipement (soit 300 000 €)

Soit un total valorisé à la somme de 888 000 €.

Sachant que le coût total réactualisé de l'opération est de 8 876 000 € HT.

Le montant des subventions pouvant être perçues pour ce projet est estimé entre 4 547 000€ et 5 397 000€. Des subventions de l'Etat, SEM, la Région et le Département sont attendues.

Le FCTVA étant versé par l'Etat avec deux années de décalage, le projet prévoit le recours à un emprunt CT sur trois années.

L'encaissement des subventions intervenant en fonction de l'avancement du projet et les soldes en fin d'opération, il est également prévu le recours à un emprunt CT sur trois années.

Le montant des participations communales est estimé selon l'hypothèse dans laquelle le syndicat percevrait 4 547 000€ de subventions comme suit :

Récapitulatif des participations
Hypothèse 1

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SORBIERS	151 810,24 €	168 399,93 €	208 727,51 €	197 044,76 €	207 328,30 €	189 473,56 €	193 218,61 €
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	28 110,06 €	31 938,45 €	41 244,81 €	38 548,79 €	40 921,92 €	36 801,59 €	37 665,83 €
MARCENOD	10 797,83 €	12 268,42 €	15 843,24 €	14 807,63 €	15 719,21 €	14 136,48 €	14 468,46 €
FONTANES	10 188,04 €	11 575,57 €	14 948,52 €	13 971,39 €	14 831,49 €	13 338,14 €	13 651,37 €
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	100 303,82 €	113 964,49 €	147 171,96 €	137 551,88 €	146 019,79 €	131 317,42 €	134 401,26 €
LA TALAUDIÈRE	101 791,12 €	115 654,35 €	149 354,22 €	139 591,50 €	148 184,97 €	133 264,59 €	136 394,16 €
LA TOUR-EN-JAREZ	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	403 001,11 €	453 801,21 €	577 290,26 €	541 515,95 €	573 005,68 €	518 331,79 €	529 799,68 €

Récapitulatif des participations
Hypothèse 2

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SORBIERS	151 810,24 €	168 399,93 €	195 724,77 €	191 900,06 €	202 319,56 €	181 337,83 €	186 857,21 €
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	28 110,06 €	31 938,45 €	38 244,18 €	37 361,55 €	39 766,05 €	34 924,11 €	36 197,82 €
MARCENOD	10 797,83 €	12 268,42 €	14 690,62 €	14 351,58 €	15 275,21 €	13 415,29 €	13 904,56 €
FONTANES	10 188,04 €	11 575,57 €	13 860,99 €	13 541,09 €	14 412,56 €	12 657,68 €	13 119,32 €
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	100 303,82 €	113 964,49 €	136 464,94 €	133 315,51 €	141 895,37 €	124 618,11 €	129 163,01 €
LA TALAUDIÈRE	101 791,12 €	115 654,35 €	138 488,44 €	135 292,31 €	143 999,40 €	126 465,95 €	131 078,24 €
LA TOUR-EN-JAREZ	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	403 001,11 €	453 801,21 €	537 473,93 €	525 762,10 €	557 668,16 €	493 418,98 €	510 320,15 €

Dans le cas où les subventions seraient d'un montant de 5 397 000 €, la participation des communes s'élèverait alors :

Pour mémoire les versements des 7 communes du SIVU en 2020

Le coût par habitant en 2020 pour Fontanès est de 10.30 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL 2020
SORBIERS	208 437,43 €	7 270,14 €	215 707,57 €
SAINT CHRISTO	17 647,24 €	1 677,73 €	19 324,97 €
MARCENOD	6 433,48 €	644,46 €	7 077,94 €
FONTANES	6 414,56 €	608,06 €	7 022,63 €
SAINT JEAN BONNEFONDS	62 392,36 €	5 986,55 €	68 378,91 €
LA TALAUDIÈRE	66 898,14 €	6 075,32 €	72 973,46 €
LA TOUR EN JAREZ	13 376,79 €	1 337,74 €	14 714,53 €
TOTAUX	381 600,00 €	23 600,00 €	405 200,00 €

Avec la construction de la nouvelle piscine, le coût serait d'environ 20 € par habitant.

Le schéma procédural consistant à faire porter par une entente intercommunale et une maîtrise d'ouvrage déléguée la construction de la nouvelle piscine a été validé par la préfecture.

Les participations financières de SEM à hauteur de 1 450 000€ et de l'Etat à hauteur de 1 000 000€ sont confirmées.

La mise en œuvre de l'Entente se traduit par l'approbation, par les communes concernées, d'une convention dont l'objectif premier vise à la construction d'une nouvelle piscine.

Dans l'hypothèse où le montant des subventions et/ou participations financières des partenaires institutionnels serait inférieur à 4.5 M€ et le reste à charge pour les communes, supérieur à 6.1 M€ (hors recettes FCTVA), ces dernières s'entendent pour reconnaître le retrait automatique des Communes membres qui, par délibération de leur assemblée délibérante, décideraient de ne plus participer à la présente Entente.

Par ailleurs, une rencontre avec les élus de la commune de Saint-Héand a eu lieu afin de présenter le projet.

L'étape d'avant chantier est estimée à 21 mois. La durée du chantier serait de 18 mois.

L'ouverture de la piscine est prévue en 2025.

Il est précisé que la tranche ferme (réalisation du préprogramme) de la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage est achevée, pour un montant de 15 555 € HT.

La tranche ferme qui consiste à formaliser un programme détaillé au niveau fonctionnel, technique et de performance, comprenant des objectifs précis à atteindre, devrait être notifiée pour un montant de 13 590 € HT.

La commune de Fontanès a demandé d'avoir un estimatif du coût de la démolition de la piscine actuelle. Ce coût n'est pas pris en compte dans les prévisions des futures participations communales. Quoi qu'il en soit, la commune de Fontanès devra obligatoirement participer au coût de la déconstruction.

Le conseil municipal de Fontanès sera invité lors du prochain conseil à délibérer sur sa position quant à cette construction.

La séance est levée à 23h00

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE POUVOIRS

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

10/09/2021 - Fourniture de produits d'entretien pour la mairie, l'école, la cantine, la Maison du Plâtre et le château par la société FCH, domiciliée à RILLIEUX-LA-PAPE (69140) pour un montant de 1 519.04 € HT

13/09/2021 - Fournitures administratives par la société PGDIS ALPHA BUREAU, domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 883.05 € HT

22/09/2021 - Installation de prises à la boulangerie par la société MOULARD ET FILS, domiciliée à SORBIERS (42290) pour un montant de 440.00 € HT

23/09/2021 - Travaux d'électricité concernant le chantier au bâtiment de la zone de loisirs du Rio par ENEDIS pour un montant de 2 572.64 € HT

24/09/2021 - Fourniture de cartouches d'encre pour la machine à affranchir par la société PITNEY BOWES, domiciliée à ST DENIS LA PLAINE (93456) pour un montant de 192.00 € HT

30/09/2021 - Fourniture d'un jeu de lames pour le couteau électrique de la cantine par la société LOIRE MENAGER SERVICE, domiciliée à ST ETIENNE (42000) pour un montant de 11.16 € HT

11/10/2021 - Impression du bulletin municipal à la société REBOUL IMPRIMERIE, domiciliée à SAINT-ETIENNE (42000) pour un montant de 1 238.00 € HT

11/10/2021 - Création du graphisme du bulletin municipal par Anne MOUNIER CREATION GRAPHIQUE, domiciliée à ECHALAS (69700) pour un montant de 1 540.00 € HT